### DÉPARTEMENT DE CHARENTE-MARITIME

AR Prefecture

017-251702197-20211214-B2021\_40-DE Reçu le 22/12/2021 Publié le 22/12/2021

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

\_

# Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

## Réunion du mardi 14 décembre 2021

Date de convocation : 29 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 21

Date d'affichage : 22 décembre 2021

Nombre de membres

{ présents : 16 absents : 5

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16 Voix CONTRE : 0

Abstentions: 0

- Décision nº B2021-40

#### OBJET : Communication à l'occasion de la Semaine de la mobilité durable

L'an DEUX MIL VINGT ET UN, le QUATORZE du mois de DÉCEMBRE, mardi à 9 heures, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du syndicat EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 29 octobre 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ et M. Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE, Marcelle LYONNET, MM. Julien DURESSAY, Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIT EXCUSÉS : M. Jean-Marie PETIT, Vice-président, MM. Christophe BERTAUD,

Jacky PROUTEAU et Franck PETITFILS.

MEMBRE DÉCÉDÉ: M. Bernard LEPIE.

(3 K)

M. le Président explique que, à l'occasion de la Semaine de la mobilité durable, plusieurs syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine adhérents ont donné suite à une proposition du journal Sud Ouest de disposer d'un encart de communication dans le cahier spécial du 15 septembre 2021 dédié aux Enjeux de la mobilité. L'objectif était de donner de la visibilité aux dispositifs MObiVE (recharge de véhicules électriques) et TÉMOB (distribution de GNV).

Fin août, le SDEER a alors été sollicité pour participer à cette dynamique collective, pour la publication du journal en Charente-Maritime. Le devis de Sud Ouest se montait à 1 218 euros (TTC).

#### AR Prefecture

017-251702197-20211214-B2021\_40-DE Reçu le 22/12/2021 Publié le 22/12/2021

M. le Président propose au Bureau de valider la réponse favorable du SDEER à cette initiative.

**68** 80

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

Pour copie certifiée conforme, Le 2<sup>ème</sup> Vice-président, Jean-Luc FOURRÉ

SDEER 2/2 Décision nº B2021-40